

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **25 août 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Richard Breton

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire.
Est également présente Isabelle Toutant, agente de développement, en remplacement de Annie Gagnon

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 22 août 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

3150-08-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Octroi du contrat pour la réfection de la rue du Parc industriel

3.2 - Octroi du contrat pour la réfection et canalisation du rang St-Charles est

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 août 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

3151-08-2022

3.1 - Octroi du contrat pour la réfection de la rue du Parc industriel

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection de la rue du Parc dans le parc industriel

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a procédé à la rédaction de plan et devis

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé un prix, Pavage de Beauce au

montant de 89 756.64\$ + taxes et Pavage Nicolas Lachance au montant de 81 180.00\$ + taxes

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'OCTROYER les travaux de réfection de la rue du Parc à la compagnie Pavage Nicolas Lachance

DE PUISER cette dépense dans le surplus accumulé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3152-08-2022 3.2 - Octroi du contrat pour la réfection et canalisation du rang St-Charles est

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offre pour la réfection du rang St-Charles est;

ATTENDU QUE la compagnie d'ingénierie SNC Lavalin inc a procédé à la vérification des soumissions d'appel d'offre reçues

ATTENDU QUE la municipalité a reçu six (6) soumissions pour la réfection du rang St-Charles est, **et qu'elles sont tous conformes**

Compagnie	Prix de bordereau (taxes incluses)
Conrad Giroux Inc.	777 801,28\$
Les excavations Sainte-Croix Inc.	823 383,31 \$
Excavation Jos Pelletier (2007) Inc.	918 245.79 \$
Les Excavations Lafontaine Inc.	978 120,33 \$
Excavation Bolduc Inc.987 692,24 \$	987 692,24 \$
Les Constructions de L'Amiante Inc.	1 024 921,64 \$

CONSIDERANT QUE l'entreprise Conrad Giroux Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme

CONSIDERANT QUE la municipalité a reçu l'approbation d'un emprunt approuvé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'OCTROYER le contrat de la réfection du rang St-Charles est à l'entreprise Conrad Giroux Inc. pour la soumission A incluant la canalisation au montant de 777 801,28\$ taxes incluses

QUE Monsieur Samuel Boudreault, maire et Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **25 août 2022** est fermée à 19h37 par Andréanne Boulanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Isabelle Toutant
Agente de développement

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 25 août 2022.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière